



BUREAU

Réunion de bureau mardi 25 mars 2025 par voie informatique

Procès-Verbal N° 698

Membres présents : Brault A, Boulord JM, Giroud-Garampon H, Losa JM, Montmayer M, Sozet JL, Truwant T, Vachetta M.

Situation du club de Domène dans le cadre de l'article 62.2.3 :

Le club a obtenu du bureau du district en date du 29 octobre une prorogation de la date d'échéance du 29 octobre 2024 en la reportant au 30 novembre 2024.

Une formation a été effectuée dans le district de la Drôme Ardèche en date des 25 et 26 novembre.

Au vu des éléments du dossier le bureau décide à la majorité de rétablir le club de Domène dans ses droits.